



« Les permanences du conseil de quartier Gabriel Péri sont traditionnellement le lieu où chacun peut venir soumettre ses problèmes particuliers (voirie, propreté, nuisances...). Si nous trouvons parfois ensemble une solution à ces problèmes, d'autres appellent des réponses à un autre niveau (services techniques de la ville ou de la métropole). Nous nous y employons.

Prochainement, tous les habitants de Vénissieux et de la Métropole vont être appelés à s'exprimer sur le Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H). Sur Gabriel-Péri, des projets sont en cours (résidence Louis-Aulagne), d'autres vont bientôt voir le jour (ex polyclinique des Minguettes). Alors, soyons nombreux à donner notre avis et à le partager lors de nos permanences mensuelles. »

### Gilles ROUSTAN

Président du Conseil de quartier composé de :

Kheira Dhamani  
Roger Trioulaire  
Safia Oueslati  
Michelle Aristomene  
Marie-Claude Rivoire  
Miloud Azzedine



## Assemblée générale : bilan et projets du conseil de quartier

Le restaurant du groupe scolaire Gabriel-Péri a accueilli l'assemblée générale du Conseil de quartier le 8 octobre dernier. Une trentaine d'habitants se sont déplacés pour discuter avec les élus et les techniciens de la ville. Le micro a circulé parmi le public et les riverains ont pu exposer leurs attentes et inquiétudes. Mais avant le débat, les participants ont assisté à une présentation des réalisations passées et à venir.

### Un bilan positif

Gilles Roustan, conseiller municipal et président du Conseil de quartier Gabriel-Péri, a ouvert la séance en présentant le bilan de l'année écoulée. Les réunions mensuelles des délégués et les permanences en direction des habitants (le 3<sup>e</sup> mardi du mois) ont permis de débattre de thèmes variés comme la vitesse et la sécurité sur certaines rues du quartier (rue de la Commune de Paris et rue de la République), la propreté (notamment la mécanique sauvage sur le parking de la résidence des Marronniers) et la circulation aux abords du futur groupe scolaire Flora-Tristan. La fête de quartier du 11 septembre a rencontré un vif succès. De nombreuses animations ont été organisées en partenariat avec la CNL, la Maison de l'enfance du Centre et les services de la ville : stand maquillage, structure gonflable, promenade en calèche, concours de pétanque et de quilles finlandaises... Parmi les chantiers marquants du quartier ont été mentionnés la réfection des enduits de la murette d'enceinte du square Louis-Aulagne, la réhabilitation de la résidence Louis-Aulagne de l'OPAC du Rhône et l'aménagement du square Prosper-Alfaric.

### Des projets

Le président a poursuivi sa présentation en listant les axes de travail du conseil de quartier : le suivi des questions posées en assemblée générale, la programmation d'actions portées par le Conseil de quartier pour la Semaine de la propreté, la mise en place de temps de formations pour les délégués de quartier, l'organisation de visites de quartier avec les bailleurs et les services municipaux et de la fête de quartier 2016. En ce qui concerne les demandes du Conseil de quartier, il est souhaité que soit poursuivie la réflexion sur les aménagements possibles du square Prosper-Alfaric, car des problèmes de squat en journée et en soirée persistent. Ainsi, il pourrait être installée une barrière accessible uniquement par les enseignements. Le Conseil de quartier demande également l'aménagement de bancs, de jeux de boules et d'une fontaine. Gilles Roustan a clôturé ensuite son intervention par la demande de l'accentuation des contrôles de vitesse rue de la Commune de Paris et avenue de la République ainsi que la régularisation des problèmes de mécanique sauvage et de voitures ventouses à la résidence des Marronniers.

## Paroles d'habitants

### Vitesse excessive des véhicules

Certains habitants présents signalent des secteurs du quartier où des véhicules roulent à une vitesse excessive (rue Jules-Ferry, rue Victor-Hugo, rue Gambetta, rue Alfred-Dreyfus...). Ils demandent l'installation de ralentisseurs. Il est rappelé que ce type de requête doit être transmise à la ville via le Conseil de quartier (lors des permanences), le TOP (joignable 24h/24 et 7 jours/7 au 04 72 51 52 53) ou la Direction Unique Prévention Sécurité. La demande sera alors transmise à la Métropole qui fera les études nécessaires. Néanmoins, la pose de ralentisseurs n'est pas la solution unique dans la mesure où ils engendrent des nuisances sonores pour les riverains. **Il faut également des contrôles de police qui peuvent se faire si les habitants signalent le problème à la ville.** Les 30 agents de Police municipale ne pouvant être déployés de façon simultanée sur l'ensemble du territoire, la Direction Unique Prévention Sécurité a besoin des indications des habitants pour agir. Par exemple, les radars pédagogiques acquis par la ville peuvent être installés sur des secteurs problématiques du quartier.

### Vente d'alcool tardive

Il est rappelé que c'est uniquement l'ivresse sur la voie publique qui est répréhensible et non pas la consommation d'alcool. Une intervention sur une personne ivre monopolise un équipage de police pendant une durée moyenne de 6 heures. Les effectifs étant réduits, il y a des priorités à faire et d'autres solutions pour régler le problème de l'ivresse sur la voie publique sont mises en œuvre.

### Stationnement rue Gabriel-Péri

Un riverain demande s'il serait possible de prévoir des places de stationnement sur les trottoirs de la rue Gabriel-Péri qui sont très larges. Il lui est répondu qu'une demande similaire avait été faite au Grand Lyon pour le stationnement de la rue du Cluzel mais qu'elle avait été refusée.

### Installation de la fibre optique

Devant l'absence de réponse des différents opérateurs sur ce sujet, le Grand Lyon s'est saisi de la compétence « haut débit » en 2010. Mais il y a eu peu d'avancées sur ce dossier depuis. Néanmoins, il a été annoncé dernièrement par la Métropole que serait installé un réseau pour les entreprises et les

services publics et il est impossible de connaître les plans d'investissement des opérateurs. La baisse des prix pratiqués par ces derniers induit nécessairement une baisse des investissements.

### Accès des particuliers aux serres municipales

Non seulement il n'est pas possible pour la ville de commercialiser sa production, et de plus la taille des serres est dimensionnée par rapport aux besoins de la ville. Néanmoins, les habitants peuvent monter des éco-projets de fleurissement qui peuvent être financés (après étude) dans le cadre de l'agenda 21 de la ville.

### Extinction de l'éclairage public la nuit

Certains habitants présents demandent s'il est possible de couper l'éclairage public la nuit afin de réaliser des économies. Or, pour des questions de sécurité, la ville n'envisage pas de le faire. Néanmoins, un investissement conséquent a été réalisé par la ville afin de moderniser l'éclairage public, ce qui permet de limiter les consommations d'énergie de façon considérable. ●

## VISITE DU TERRITOIRE



### L'assemblée générale a été précédée le samedi 3 octobre d'une visite des quartiers Centre et Gabriel-Péri.

Les habitants présents ont participé à la visite de quatre chantiers emblématiques du développement de la ville dans ce secteur.

Premier arrêt devant le futur groupe scolaire Flora-Tristan destiné à accueillir une école élémentaire de 13 classes et une école maternelle de 6 classes sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup>. Ce programme prévoit également deux cours d'école avec préau et jeux d'enfants, un plateau de sport, une aire de dépose-minute et de stationnement de bus et un restaurant en self-service. L'école accueillera les enfants sur les temps périscolaires dans des locaux et des salles de classe agrandies et aménagées à cette fin. Les toitures seront végétalisées et le bâtiment sera raccordé au chauffage urbain. Cette opération d'un montant de 14 millions d'euros sera livrée en septembre 2016. La visite s'est ensuite poursuivie sur le parking de l'avenue Marcel-Paul qui,

suite à son réaménagement, permet désormais l'accueil de 72 véhicules dont 3 pour les personnes à mobilité réduite. D'autres travaux ont été réalisés : nettoyage de la parcelle, création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, création d'un muret surmonté d'une clôture, installation d'un éclairage public, plantation d'arbres et d'arbustes, mise en place d'encrochements dans les plantations pour empêcher l'accès aux véhicules dans les massifs et installation de corbeilles de propreté et de potelets. Cette opération d'un montant de 176 000 euros a été livrée en juillet dernier. Troisième arrêt devant l'œuvre murale de l'artiste sud-africain Bruce Clarke située avenue Pierre-Sémard réalisée dans le cadre d'une résidence de création et dans le prolongement du travail préparatoire réalisé avec des Vénissiens au cours d'ateliers entre le 15 juin et le 12 juillet 2015. Bruce Clarke a représenté Frantz Fanon, psychiatre martiniquais qui fut un farouche défenseur de la décolonisation. Apparaissent également les portraits des enfants juifs enfermés avec leurs parents par

les nazis dans le camp de Vénissieux, et qui furent tous sauvés par des associations caritatives, des visages de chibanis et une phrase de Lise London qui vécut à Vénissieux avant la Seconde Guerre mondiale : « Savoir dire non ». Dernier arrêt à la résidence Louis-Aulagne, gérée par l'OPAC du Rhône, et composée de 278 logements répartis en 8 bâtiments construits dans les années 30 et 50. À l'été 2010, des éléments de plafonds se sont effondrés dans 2 appartements sans faire de victimes. Depuis septembre 2013, un important projet urbain a démarré. Celui-ci consiste en l'amélioration des 36 logements des allées 19 à 23, la réhabilitation des 116 logements des allées 2 à 18 (réalisées entre septembre 2013 et décembre 2015), puis la démolition des 126 logements des allées 1 à 17 et des 2 locaux commerçants (janvier 2016/décembre 2018). 100 logements seront ensuite construits sur l'emprise des logements démolis. Le montant de l'ensemble de cette opération s'élève à près de 8 millions d'euros. ●

## Agenda

### PERMANENCE LES 3<sup>EMES</sup> MARDIS DU MOIS À 17H15

**19 janvier**  
**16 février**  
**15 mars**  
**19 avril**  
**17 mai**  
**14 juin**  
**19 juillet**

Restaurant scolaire Gabriel-Péri  
4 rue Casanova

**Lettre d'information du Quartier Centre.**  
Hôtel de Ville - 69 200 Vénissieux  
- Tél. 04 72 21 44 44 // **Directeur de la publication :** Jean-Dominique Poncet // **Réalisation :** Direction des Ressources en Communication - DRC Vénissieux // **Photographies :** Yves Ricard - DRC sauf mentions // **Conception Graphique :** Clémence Loisy - DRC d'après charte graphique VSP Sienna Design // **Rédaction :** Aurélie Cherasco - DRC // **Impression :** Public Imprim, Vénissieux // **Tirage :** 2 100 exemplaires // **N° ISSN :** 1279-9696. Dépôt légal à parution.